

Agde, le 8 mars 2017

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2017
COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »

A - VIE QUOTIDIENNE

1 - Vie quotidienne

Demande B80/02/17 :

Malgré la ligne jaune et le panneau "défense de stationner", les résidents du Moulin des Evêques ont des difficultés pour accéder et sortir de leurs garages lors des grandes manifestations.

Réponse

Les services de la ville renforceront le mobilier urbain si cela est possible.

Demande B81/02/17 :

Installer une corbeille à papier à l'arrière du Moulin des Evêques.

Réponse

La corbeille sera installée.

Demande B82/02/17 :

Refixer une borne à la montée du Piazza et une à côté du districotte Place de la Marine

Réponse

Les deux bornes seront mises en place.

Demande B83/02/17 :

La borne électrique à la montée du Piazza est toujours abaissée (Hors Service).

Réponse

La borne fonctionne, elle est mise de "position basse" pour le marché du jeudi.

Demande B84/02/17 :

Mettre un cache-poubelle aux conteneurs situés rue Saint Sever.

Réponse

Le cache est en cours de fabrication.

Demande B85/02/17 :

Pourrait-on signaler par "un panneau" la mercerie en bas de la rue Jean Roger?

Réponse

Le commerçant doit faire une demande au numéro vert, le service concerné le contactera.

Demande B86/02/17 :

Déplacer le palmier situé à la Casa Pépé pour l'installer vers la Mercerie (demande effectuée par Mme MOTHEs).

Réponse

Le palmier sera déplacé.

B87/02/17 :

Il serait souhaitable de changer le filtre de la motocrotte qui circule en centre ville.

Réponse

La demande sera formulée au service de la Société Nicollin.

B88/02/17 :

Pourrait-on installer la même barrière située sous les arcades de la Maison du Coeur de Ville, dans la rue qui rejoint l'école de Musique : celle qui est en place n'a pas le croisillon et du coup, les voitures arrivent à se garer?

Réponse

Celle-ci est en cours de fabrication.

Espace Vert

B89/02/17 :

Tailler les sapinettes à la montée des escaliers de la Galiote.

Réponse

Le service des espaces verts de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée interviendra.

Police Municipale

B90/02/17 :

Stationnement abusif devant l'habitation 9 place de la Marine.

Réponse

Les agents du poste mixte iront contrôler le stationnement concerné.

B91/02/17 :

Faire intervenir les services de Police pour interdire à la personne se faisant passer pour une handicapée de faire la manche sur le parvis de La Poste.

Réponse

La mendicité n'étant plus un délit ou une infraction à la condition qu'elle ne soit pas agressive, et sans condition particulière, nous ne pouvons pas l'interdire au motif d'un « faux handicap »; il ne nous appartient pas de « vérifier » l'état de santé de cette personne.

B92/02/17 :

Il serait souhaitable que des patrouilles circulent au chemin de la Vallée car il y a des rassemblements de jeunes marginaux.

Réponse

Nous organisons déjà des patrouilles régulières sur le chemin de la vallée pour les motifs cités.

B93/02/17 :

Est ce que les dépôts de plaintes peuvent être pris en compte au poste mixte? Car une personne a été dirigée vers le Commissariat.

Réponse

La police municipale n'a pas la compétence pour les dépôts de plaintes ; nous pouvons seulement établir des mains courantes qui n'ont de valeur qu'à titre d'information.

Demande B94/02/17 :

Le passage piéton situé au tabac après le pont est toujours occupé par des voitures.

Réponse

Des contrôles seront effectués, même s'il sera difficile de résoudre ce problème car ce sont des stationnements de courte durée liés au commerce bureau de tabac.

Divers

Demande B95/02/17 :

Le service "anti-tag" n'a pas pu intervenir car il ne possède pas la clef de la barrière rue du Portalet.

Réponse

Les rues sont trop étroites et l'accès est impossible. De plus, la maison concernée est privée.

Demande B96/02/17 :

Est ce que la Ville pourrait négocier avec une banque pour remettre un distributeur de billets en Centre Ville ?

Réponse

Un courrier a été envoyé à différentes banques.

Demande B97/02/17 :

Ne pourrait-on pas installer des "trompe-oeil" sur les commerces fermés (ce système a été mis en place sur béziers Ville).

Réponse

Le service communication avait mené cette expérience il y a quelques années mais a été confrontée à deux difficultés :

- les affiches permettant de couvrir la surface de la vitrine devaient être confectionnées sur mesure, cela entraînait un coût important.
- Ce sont des propriétés privées.

Demande B98/02/17 :

Pourrait-on enlever les enseignes des commerces disparus (rue Honoré Muratet, rue Jean Roger et rue de l'Amour)?

Réponse

Ce sont des propriétés privées.

Demande B99/02/17 :

Signalement d'un bateau brûlé et en mauvais état, amarré vers le parking de l'Espace Jeunes Agathois et d'un bateau à moitié coulé sur les berges de la Tamarissière (en face du REPB).

Réponse

Le bateau brûlé a été enlevé il y 10 jours.

Quand au chalutier, l'identification vient d'aboutir, un courrier demandant au propriétaire l'enlèvement sera envoyé.

Demande B100/02/17 :

Quelle est la dimension légale d'une place de stationnement pour handicapé?

Réponse

La dimension légale d'un emplacement est de 5 m x 3,3 m pour les personnes handicapées moteur. En sachant que les services de la ville peuvent créer des emplacements adaptés aux personnes ayant handicaps moins lourds dans des lieux offrant moins de place.

Questions orales :

- Rue de la Poissonnerie : La place PMR est occupée par une personne ne possédant pas de carte adaptée.
- Place Blanqui : Relancer le SIVOM pour l'enlèvement des tags.

Bilan :

- contrôle routier : 1
- Mise en fourrière : 40
- Accidents : 7
- cambriolages ou tentatives de cambriolages : 20
- Ivresse sur la voie publique : 1
- Problème de voisinage : 5
- Squats : 20
- Troubles à l'ordre public : 13
- Interpellations : 2
- Nuisances sonores : 19
- Agressions : 8
- Rixes : 2
- Vols : 8

B) Grands Travaux :

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Restauration Château Laurens

Le Château Laurens construit en 1897 de style art Nouveau par le Dr Emmanuel Laurens est classé aux titres des Monuments historiques depuis 1996.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Fonds de Soutien pour l'Investissement Public Local. L'Etat soutien les collectivités à investir dans des travaux publics pour soutenir l'emploi local et sursoir aux baisses de DGF.

Budget 10 ME répartis en 4 phases. Subventionnées à 80% par l'Europe, l'Etat, la Région, la DRAC. Les 20% restant à la charge de la CAHM et Ville d'Agde.

L'entreprise Girard (groupe Vinci) est mandatée pour le gros œuvre. Un périmètre de sécurité a été mis en place aux abords du château, barrières, grillages et échafaudages, protection des arbres, installation de containers de chantiers. Le préau est occupé par du matériel de chantier. Et le Parc de Belle-Isle (jusqu'au lac des cygnes) n'est désormais accessible au public que de 11 h à 18 h (jusqu'à 19h en été).

La 1^{ère} phase de travaux concerne la consolidation des fondations et l'assainissement du sol et du vide-sanitaire du bâtiment central. Traitement de la toiture et des façades. A l'intérieur un nettoyage et dépose des cloisons ainsi que les boiseries, conservation des décors intérieurs puis réfection des sols du rez de chaussée et du 1^{er} étage.

Les peintures murales et les fresques seront protégées par un spécialiste agréé Monuments historiques. Réaménagement de la remise Nord.

Au final, l'idée de ces premiers travaux est de retrouver un bâtiment brut et sain. (Hors d'air hors d'eau).

Il n'est pas exclu que des visites de chantier seront proposées au public en 2018 si les travaux ont bien avancés et si la sécurité pour le public est respectée.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Voie douce – La Tamarissière

Dans le cadre de l'extension des voies douces, il est prévu la réalisation d'un tronçon de 1,25 km le long du quai Théophile Cornu. Cela permettra de desservir le quartier de la Tamarissière et de le raccorder au réseau de voies douces existantes.

Tout d'abord, la chaussée a été dévoyée à certains endroits afin de libérer l'emprise nécessaire à la voie douce ; la voirie actuelle, très étroite à certains endroits sera recalibrée à 5,50 m de large. Ensuite, le revêtement de la voie douce sera réalisé, ainsi qu'une bordure afin que les piétons et cyclistes puissent circuler de manière sécurisée. L'éclairage public sera prolongé jusqu'au carrefour des Trois Yeux.

Des poches de stationnement seront créées afin de permettre aux plaisanciers de garer leurs véhicules.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Entretien de la forêt communale – Point sur le chantier

L'intégralité des travaux de coupes des bois est à ce jour terminée. Au total, il a été procédé à la coupe d'environ 700 tonnes de bois sur la partie de forêt appartenant à la commune et sur celle appartenant au Conservatoire du Littoral.

Les travaux de broyage du bois vont débuter le 6 mars pour une durée de deux semaines.

La Ville a profité du chantier sur le Mont Saint Loup pour procéder à la coupe des arbres sur l'avenue François Mitterrand où il a été coupé 170 arbres et au niveau de l'avenue du Surintendant où il a été coupé 19 arbres.

Ces arbres seront également broyés pour fabriquer des plaquettes de chauffage.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Travaux entrée du Cap

Aujourd'hui, les travaux de finitions de la voirie sont en cours entre le futur rond-point de l'entrée du Cap et le musée. Les revêtements définitifs de la voirie, des trottoirs et de la voie douce sont en cours de réalisation, ainsi que la pose des mâts d'éclairage public.

Les travaux d'espaces verts viennent également de débuter sur ce secteur. Mi-mars, tout le trafic entrant et sortant du Cap se fera par ces nouvelles voies, permettant ainsi de démarrer les travaux de terrassements côté avenue de Belle-Île. Comme pour la première phase, les travaux se poursuivront par la pose des réseaux humides et secs, puis par la réalisation des chaussées.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Ombrières photovoltaïque

Les travaux sont actuellement, réalisés uniquement sur le parking Coquille – Soullière pour qu'ils soient terminés pour le 1^{er} mai.

L'intégralité des arbres du parking Coquille – Soullière a été coupée. Actuellement, il est procédé à la réalisation des fondations sur la totalité du parking.

Les poteaux des structures seront mis en place à partir du 7 mars.

Les travaux de réalisation des enrobés sur le parking seront engagés à partir de la semaine 11 (le 13 mars).

L'assemblage des structures débutera en semaine 12 soit à partir du 20 mars.

Les travaux sur le parking Catalogne – Gallois seront engagés dans un second temps ; à ce jour, il n'a été procédé qu'à la suppression des haies du parking.

- Production des deux centrales : 4 MWh
 - o Parking Catalogne – Gallois : 2,1 MWh
 - o Parking Coquille – Soullière : 1,9 MWh
- Consommation annuelle de 4 100 personnes
- Economie de CO₂ par an : 1 400 tonnes

Présents :

M FREY, M. BENTAJOU, Mme MOTHEs, Mme MATTIA, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M DUBOIS, M. HERAL, M LAROSE, M.FRANCES, Mme DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

Mme ABEL, M ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, Mme BELAMAN, Mme CATANZANO, Mme CHONE, Mme MALVESY Mme MOUYsSET, Mme SAWBRIDGE Mme SURJOURS.

Absents excusés :

M. COUTURIER, M. DEGRANGE, Mme HURTADO, M SENABRE.

Absents :

M MARCOUT.